

EDITO...

Un temps de rentrée... maussade à souhait !

Finalement peu vu ni entendu depuis son arrivée au Ministère de l'Éducation nationale, le Ministre Jean-Michel Blanquer a pourtant une longue carrière à faire valoir au sein du sérail et le **passif demeure !** On ne saurait oublier que ses aspirations libérales d'un temps pas si lointain l'ont amené sous le Président Sarkozy à superviser la suppression de 80 000 postes (dont 5 000 postes de RASED) – loin d'être reconquis depuis.

Cependant, c'est d'aujourd'hui et de demain dont il faut parler en cette rentrée : **classes surchargées à tous les étages**, enseignants déboussolés par le rétropédalage concernant les prétendues réformes du collège, lycée général et d'enseignement professionnel sans moyens, péripéties du portail *Admission post-bac*. Autre embarras pour le Ministre : **les jeunes recrues manquent à l'appel** ; le « métier » n'attire pas et pour cause ! **Les stagiaires s'estiment mal préparés** à la diversité des situations professionnelles et pédagogiques auxquelles ils auront à faire face. Pour tous les enseignants, ce n'est pas la mise en œuvre du PPCR et des nouvelles grilles de rémunération au 1^{er} septembre qui saurait inspirer les maîtres et les professeurs. Le Ministère n'est pas sur la bonne voie : **le déclassement de la profession se poursuit !**

Côté pédagogie, on n'enregistre guère d'avancées probantes : le chaos du **Livret scolaire unique numérique** (LSUN), les attermoissements éternels autour du **redoublement**, de l'évaluation notée et/ou par **compétences** – *Dis ! Collègue ! Tu notes ou tu notes pas ?* –, le formatage progressif des **programmes** visant non plus à développer une culture littéraire, scientifique large et le sens critique des jeunes mais à préparer leur « employabilité » !

Ce qui inquiète au fond, c'est **l'horizon apparemment indépassable de l'austérité** comme politique générale et la **contrainte** hiérarchique sur les personnels et la **baisse** des moyens comme outils. Le danger d'une éducation de « moins en moins » nationale, la logique d'un pilotage et d'une gestion territorialisés des établissements, **le pouvoir d'agir et l'autorité rognés des enseignants**, les ombres planant sur la pérennité du système de retraite par répartition laissent présager une rentrée décidément bien maussade !

Florent Durel

Commissaire paritaire académique – SNCL-FAEN

La nouvelle grille indiciaire du PPCR entre en vigueur au 1^{er} septembre 2017

Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017.

En **classe normale** (certifiés/agrégés), le reclassement se fera **à échelon égal**. En hors classe, le reclassement se fera à l'échelon correspondant à l'indice identique ou légèrement supérieur, **sans perte de salaire**.

A partir du 1^{er} septembre 2017, la durée des échelons est fixe et connue. Avancements au « choix » et « grand choix » disparaissent et le rythme d'avancement est **unique pour tous**. Une carrière normale se déroule de la classe normale à la hors classe et peut se terminer en classe exceptionnelle, nouvellement créée.

Dans un cas comme dans l'autre, **l'ancienneté acquise** dans l'ancien échelon **est conservée** et pourra permettre d'accéder directement, le cas échéant, à l'échelon supérieur. Le reliquat d'ancienneté est ensuite perdu.

Quelle est votre situation au 1^{er} septembre 2017 ? Pour le savoir, utilisez notre simulateur téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

[www.faen.org/publications/
reclassement_010917.xls](http://www.faen.org/publications/reclassement_010917.xls)

En **2017/2018**, les « promotions » seront basées sur les notes pédagogiques de **2016/2017** et les notes administratives de **2015/2016** et ne concerneront que les collègues reclassés au **6^{ème}** avec **au moins 1 an d'ancienneté** ou au **8^{ème}** avec **au moins 1,5 ans d'ancienneté**.

Vincent Vernet

SNCL-FAEN Strasbourg

4 impasse des Sapins
67460 SOUFFELWEYERSHEIM



Tél. : 03 69 36 06 24

Mèl : sncl.faen.strasbourg@wanadoo.fr

NOUS CONTACTER

Informez-vous régulièrement



www.sncl.fr

Syndicat affilié à la F.A.E.N.



www.faen.org

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

La CAPN des agrégés ayant pour objet l'accès au corps par liste d'aptitude s'est réunie le 31 mai 2017.

Au plan national, 354 collègues ont été promu(e)s. L'Académie de Strasbourg compte **9 promu(e)s** à ventiler parmi les disciplines suivantes :

Anglais : 2 – Biochimie-Génie biologique : 1 – EPS : 1 – Histoire-Géographie : 1 – Lettres modernes : 2 – Mathématiques : 1 – SII : 1.

En ce début d'année scolaire, le SNCL-FAEN adresse ses chaleureuses félicitations aux nouveaux promus !

Votre section syndicale académique est satisfaite de voir ainsi reconnus les mérites et les compétences de collègues promus en CAPN, tout en regrettant le **faible nombre** des

« heureux(ses) élu(e)s »... Le SNCL-FAEN reste à ce titre vigilant. Les données et le contexte des promotions font l'objet chaque année de discussions au Ministère. Chaque collègue pressenti voit son cas strictement analysé sur dossier, soutenu et défendu en toute équité et toute collégialité en CAPN.

Point de vue. – Ces promotions par liste d'aptitude sont le fruit de **nombreuses demandes** des collègues, souvent répétées et dont beaucoup n'aboutissent jamais. Il y aurait à redire sur la façon dont les profils et les dossiers sont « repérés » par les corps d'inspection. Là comme ailleurs, le manque de clarté et la « subjectivité » des avis et décisions qui aboutissent à la remontée finale des dossiers au Ministère sont connus... et le SNCL-FAEN continue de les dénoncer

Florent Durel

Des « postes spécifiques » toujours nombreux

Le groupe de travail (GT) consacré à l'attribution des **postes spécifiques** à la rentrée s'est tenu le **18 mai** dernier au Rectorat en présence de M. le Directeur des ressources humaines et des responsables syndicaux.

En préambule, le SNCL-FAEN s'est associé à la majorité des organisations syndicales pour regretter **l'augmentation régulière** des postes dits « spécifiques », appellation qui suscite parfois des interrogations quant au caractère réellement « spécifique » du poste offert comme de **l'adéquation** du profil du candidat au poste envisagé.

Dans ce cadre, le **maintien d'anciens postes spécifiques** initialement prévus pour être **provisoires** et répondre à des besoins d'adaptation ou d'accueil spécifique d'élèves ou de filières nouvelles est douteux. Il est apparu durant les discussions que la spécificité de tel ou tel poste s'était « perdue » ou apparaissait moins évidente dans la formulation des fiches de poste fournies par les corps d'inspection. Pour cette raison, le GT a passé de longs moments à « (ré)évaluer » la **pertinence du profilage** de certains postes.

L'Administration cependant est restée **ferme** sur ses positions, mais a annoncé qu'elle ferait part des réserves des représentants syndicaux auprès des corps d'inspection.

Les représentants syndicaux s'accordent dans cette perspective à demander **un examen accru** des postes existants et **l'évaluation des compétences** pédagogiques et d'organisation réellement détenues par les personnels nommés à ces postes. Il y va de **l'équité** d'une part, le poste reversé au mouvement général pouvant profiter à un spectre de candidats beaucoup plus large, et **de transparence** d'autre part, les collègues assemblés ayant longuement insisté sur le flou qui entoure les recrutements et le caractère parfois vague des critères figurant sur les fiches de poste.

Les représentants des personnels dénoncent *in fine* le **manque d'information et de publicité** fait en amont, au plan académique, à l'ensemble du corps enseignant, ce qui ne favorise pas la pluralité des candidatures, voire en appauvrit sensiblement le nombre.

Florent Durel

Se syndiquer, pourquoi ?

Vous aimez enseigner. Enseigner dans de bonnes conditions, c'est mieux ! Or, vous le constatez année après année, le métier d'enseignant est de plus en plus exigeant et complexe. Face à la difficulté et à l'arbitraire de certaines « mesures » et « réformes », se syndiquer vous aide et vous protège.

Le syndicat permet de disposer des **informations obtenues par vos représentants en commission, auprès de l'Administration rectorale**. Vous êtes écouté(e), conseillé(e), défendu(e) dans les situations nouvelles ou difficiles qui peuvent se présenter : mutations, promotions, tracasseries administratives, hiérarchie, augmentation des charges supplémentaires.

L'**engagement syndical** peut aussi signifier que vous voulez **aider** les autres et vous **sentir utile** en les informant et en les conseillant sur leurs droits.

Pourquoi se syndiquer au SNCL- FAEN ?

Se syndiquer aujourd'hui sans attendre auprès du SNCL-FAEN, c'est envisager votre action dans un collectif moderne, utile, efficace pour vous et pour tous.

Le SNCL- FAEN est un syndicat **laïc, indépendant**, de tout groupe de pression :

- engagé dans la **défense** du service public d'éducation, des personnels et des élèves ;
- attaché au **progrès social et à la défense des plus défavorisés** ;
- actif pour la **valorisation et la revalorisation** des métiers de l'éducation ;
- porteur d'un **projet éducatif** et professionnel ambitieux !

Vincent Vernet

Commissaire paritaire académique – SNCL-FAEN